



Les Îles-de-la-Madeleine

Municipalité

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 septembre 2023, à la mairie.

R2309-1072

Avis de motion – Règlement n° 2023-13 modifiant le Règlement d'imposition n° 2023-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023

Le conseiller, Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'imposition n° 2023-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 13 septembre 2023

Alexandra Vigneau, greffière



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 septembre 2023, à la mairie.

R2309-1073

Dépôt du projet de règlement n° 2023-13 modifiant le Règlement d'imposition n° 2023-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Règlement d'imposition n° 2023-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023 à la séance ordinaire du 14 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons d'efficacité administrative, le conseil entend retirer les dispositions concernant la tarification des biens et services du règlement établissant les taux de taxes;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2023-13 séance tenante.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 13 septembre 2023

Alexandria Vigneau, greffière



RÈGLEMENT N° 2023-13

modifiant le Règlement d'imposition n° 2023-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le *Règlement d'imposition n° 2023-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023* lors de la séance ordinaire du 14 février 2023 ;

ATTENDU QUE pour des raisons d'efficacité administrative, le conseil entend retirer les dispositions concernant la tarification des biens et services du règlement établissant les taux de taxes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE QUE LE RÈGLEMENT D'IMPOSITION N° 2023-01 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET PERMIS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023 EST MODIFIÉ COMME SUIT :

1. Le titre du règlement est remplacé par le suivant : *Règlement d'imposition n° 2023-01 établissant les taux de taxes pour l'année financière 2023*.
2. La Partie 2 intitulée « Tarifs perçus à l'acte », la Partie 4 intitulée « Tarification pour la location des salles communautaires et équipements », la Partie 5 intitulée « Vente de pièces ou autres objets » ainsi que la Partie 6 intitulée « Location de machineries et d'équipements » sont retirées du règlement.
3. La Partie 7 « ENTRÉE EN VIGUEUR » est renommée Partie 2 « ENTRÉE EN VIGUEUR ».
4. L'Annexe A est retirée du règlement.
5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Donnée aux Îles-de-la-Madeleine
Ce _____ 2023

Alexandra Vigneau, greffière

Avis de motion	13 juin 2023
Dépôt du projet	13 juin 2023
Adoption du règlement	11 juillet 2023
Entrée en vigueur	